

L'ANGE GABRIEL,
JOURNAL POLITIQUE, HISTORIQUE, LITTÉRAIRE, etc.

QUARTIDI, 4 Nivôse, An VIII.

Tria sunt omnia, et ipsum ter in omnem partem se diffundit. ARISTOT. l. 1. de Caelo.

Détails circonstanciés sur la reddition de la forteresse de Coni. — Dispositions des autrichiens pour s'emparer de Gènes; leur distance de cette ville. — Rétablissement de l'ancienne république de Venise à la paix générale. — Réflexions des anglais sur le nom de consul pris par Bonaparte. — Pourquoi Sieyès n'a point accepté de place sous la dernière constitution. — Réunion dans le même corps d'hommes dont l'opinion est étrangement opposée. — Suppression prochaine des fêtes jacobites. — Courroux des hommes libres sur la suppression future de la fête du 10 août. — L'évêque de Saint-Papoul rappelé de la déportation. — Reprise d'un ancien procès contre Pichegru à Strasbourg. — Méintelligence entre deux favoris de la cour d'Espagne. — Rapport du ministre de la police sur les déportés. — Noms des membres nommés au sénat conservateur et au tribunal. — Variétés.

Ce Journal qui paroît tous les jours, est du prix modique de 11 francs pour trois mois; de 21 francs pour six mois; et de 40 francs pour un an franc de port. On sera libre de ne souscrire que pour un mois, en payant 4 fr. On envoie les lettres et l'argent, affranchis, à l'adresse du directeur de l'Ange Gabriel, rue du Cimetière-St. André-des-Arcs, n°. 9, à Paris.

aux vingt millions de réaux destinés à faire les fonds d'une caisse d'escompte, viennent de recevoir des ordres extrêmement sévères pour qu'ils aient à s'acquitter sans retard. Ces ordres s'adressent surtout à la plupart des grands d'Espagne, qui sont peu faits à de pareilles injonctions; mais le courage du ministre des finances ne s'effraye d'aucun obstacle.

ITALIE.

Trieste, 19 frimaire. Le capitaine Ohln a passé en courrier extraordinaire; il porte à Vienne la nouvelle importante que la forteresse de Coni s'est rendue après cinq jours de tranchée ouverte et un bombardement de deux jours. La capitulation a été conclue et signée le 12. Le lendemain 13, la garnison est sortie avec deux pièces de canon; elle a déposé les armes sur le glacis, et n'a pu emporter que les équipages et les effets qui lui appartenoient. Elle se rendra en Bohême comme prisonnière de guerre.

On s'attend à apprendre dans peu l'évacuation de Gènes, où les français ne peuvent plus se maintenir: déjà on apprend qu'ils ont abandonné Acqui. Le général Miollis qui commandoit de ce côté, s'est retiré vers la rivière du Pô; une colonne autrichienne est à sa poursuite. Les français ont aussi abandonné les hauteurs de Tende, où ils ont laissé deux pièces de canon qu'ils n'ont pu emmener.

Milan, 6 frimaire. Le général Kray s'occupe avec activité du plan d'expulser les français du territoire de Gènes; il a déjà porté toutes ses forces vers Novi, Asti et Acqui, et il paroît n'attendre pour commencer l'attaque générale que l'arrivée des renforts qui se dirigent vers la rivière du Levant, où le général comte de Klenau a fait de nouveaux progrès, au point qu'il n'est plus qu'à une lieue de Gènes. Il paroît aussi que le général de cavalerie Mélas secondera l'attaque par une forte diversion d'Ormeé, d'où il menace de couper la retraite à l'armée française en pénétrant dans la principauté d'Onelle. L'armée française déjà affaiblie par les sanglans combats qu'elle a livrés et par la disette de subsistances qu'elle éprouve depuis plusieurs mois, s'affaiblit encore chaque jour par la désertion; et tout annonce que les généraux Championnet et Saint-Cyr, qui ont déjà fait défilier vers Nice une partie des bagages, se disposent à effectuer leur retraite.

Le bruit se répand depuis quelques jours que la république de Venise doit être rétablie dans toute son indépen-

ESPAGNE.

Madrid, 20 frimaire. Il y a une division marquée entre le prince de la Paix qui conserve encore beaucoup de crédit, et le jeune ministre Urquijo qui a pour lui l'amitié du marquis de Branciforte, seigneur sicilien qui a épousé la sœur du prince de la Paix, et qui jouit à la Cour d'une influence proportionnée à son adresse et à sa grande fortune. Ces deux partis sont en présence, et on seroit bien embarrassé de dire lequel des deux l'emportera. Si c'étoit celui du prince de la Paix, on présume que nous rentrerions bientôt dans la neutralité, parce que cet ex-ministre est moins attaché à l'alliance de la France que M. d'Urquijo.

Avant hier, jour de la naissance de la reine, il y a eu gala et baise-main général à l'Escurial. Le mauvais temps n'a pas empêché que le concours ne fût très nombreux. Le prince de la Paix, contre son usage, s'y était rendu dès la veille et y avoit amené son épouse. On attend les effets de l'entrevue qu'il a eue avec le roi et la reine, et dans laquelle il a reçu de nouvelles preuves de la continuation de sa faveur.

Rien n'arrête le ministre des finances dans ses projets plus que hardis. On a déjà commencé à payer la contribution sur les domestiques, les voitures, les attelages de mules, les chevaux, etc. On va mettre en recouvrement celle de 300 millions de réaux que nous aurons à payer chaque année tant que la guerre durera. Nous avons en outre une lotterie de 400 millions de réaux, composée de cent millions de billets à quatre réaux chacun. Le cinquième du produit de cette lotterie doit être pour le roi. Mais malgré la modicité des mises, elle aura une peine extrême à se remplir; et le fisc ne saurait la compter au nombre de ses ressources.

Ceux qui n'ont pas encore satisfait leur quote part

dance, à la pacification prochaine. Le rétablissement de la république de Venise, et en général le *statu quo* de l'Italie avant l'invasion des français, fait une partie intégrante du plan proposé par la cour de Pétersbourg à celle de Vienne, et qui a fait l'objet de la correspondance entre les deux cours depuis quelque tems.

ANGLETERRE.

Londres, 18 frimaire. Un de nos journaux s'étonne du titre de consul que les nouveaux gouvernans de France ont adopté. Bonaparte, dit-il, a trop de connoissance de l'histoire pour ignorer que ce nom n'étoit qu'un vain titre sous les empereurs romains, et qu'il ne devint qu'un sobriquet après que Caligula en eût décoré son cheval. Mais Bonaparte sait aussi qu'il n'y a point ou ne doit y avoir d'empereurs en France, et que ce fut la puissance et l'énergie des consuls qui sauverent tant de fois la république romaine.

— On s'étonnoit que Sieyès ne voulût point entrer dans les places lors de la mise en activité de la dernière constitution. Quelqu'un répondit qu'il n'avoit pas été curieux de se trouver à sa naissance, mais seulement à sa mort.

— Les deux conseils, à leurs derniers momens, exhortoient les consuls à faire une paix solide et honorable. Oui, dit Bonaparte, mais il faut la conquérir. Ce mot annonce que cette paix ne peut être que le fruit d'une nouvelle guerre et de nouvelles victoires.

ADMINISTRATION.

Rapport du ministre de la police générale, aux consuls de la république.

Citoyens consuls, vous avez déjà fermé quelques-unes des plaies faites à la patrie par les égaremens et la violence des partis qui ont pesé sur elle.

La république est en quelque sorte rangée autour de vous aujourd'hui, dans l'attente que vous les fermerez toutes successivement.

Les époques des révolutions, destinées à châtier de grands attentats, sont aussi les époques où de grandes injustices se commettent. Heureux ceux qui survivent à ces injustices, car ils sont appelés à les réparer!

A chacune de ces époques, diverses lois ont été rendues en vertu desquelles des individus ont été condamnés nominativement et sans jugement préalable.

Parmi ces individus, il en est sans doute de bien coupables envers la république et envers l'ordre social; mais plusieurs d'entre eux n'ont commis que des erreurs politiques, et ceux-là sont instruits à la vérité par le malheur; quelques-uns même ont laissé au milieu de nous des preuves de civisme qui n'ont pu disparaître dans les flammes allumées par les haines qui les ont poursuivis.

Cependant ces hommes si différens devant la justice et devant la patrie, ont confondus dans les mêmes actes législatifs, et condamnés à la même peine.

Au moins cette fois, la hache des lois ne fut pas l'instrument de la victoire et des vengeances; les vainqueurs se contentèrent de déporter les vaincus.

Citoyens consuls, nous touchons à une époque favorable à l'accomplissement des résolutions magnanimes que vous avez prises de réparer toutes les injustices.

Les jours de l'acceptation de la constitution doivent être aussi ceux de la justice nationale et d'une bienveillance universelle. S'il est nécessaire d'être rigoureux contre des français coupables envers la liberté et la république, il ne

(2)
faut que des lois douces et maternelles pour ceux qui n'ont été qu'égarés,

C'est par ces considérations que je vous propose d'adresser, aux commissions législatives, un message qui autorise le gouvernement à prononcer sur les réclamations qui seront faites par les individus condamnés sans jugement préalable et nominativement à la déportation, ou à toute autre peine, et à mettre un terme à la suspension de leurs droits de citoyens, quand il l'a jugera inutile aux intérêts de la république.

Le ministre de la police, FOUCHÉ.

A l'Ange Gabriel.

Ce 29 frimaire an 8.

Veillez insérer dans votre journal la note suivante; je le réclame de votre impartialité.

Il est faux, matériellement faux, que je sois condamné ou aux fers, ou à la déportation, ou à la mort, soit comme conspirateur royaliste, soit comme agent de Louis XVIII, soit comme fournisseur infidèle; il est également faux que je sois arrêté.

Mes ennemis, il est vrai, des hommes exécrés dans l'univers, couverts de l'opprobre général, teints encore du sang de leurs nombreuses victimes, étoient parvenus à force d'intrigues et de suppositions à me faire opprimer, séquestrer, spolier, proscrire... depuis deux longues années... Ensemble ils m'avoient accusé d'être l'ennemi du gouvernement, de m'être mis à la tête de deux conspirations royalistes, d'avoir reçu de Louis XVIII des pouvoirs illimités, d'avoir fabriqué dans mes établissemens des canons de calibre étranger; enfin, d'avoir touché au trésor national, en l'an 4, une somme de 28 mille francs pour des charbons que je n'avois pas voulu livrer.

Je viens le 16 brumaire dernier, de comparoître au tribunal où reposoit mon acte d'accusation. Il a été prouvé dans les débats que cet acte étoit le chef-d'œuvre de l'injustice, de l'imposture et de la calomnie. J'ai été acquitté de suite à l'unanimité. Mon innocence est sortie victorieuse du gouffre de l'iniquité!... mon triomphe est solennel!...

Je vous adresse copie de mon jugement; il est affiché dans tout Paris.

Salut et estime.

LEOHAUD-BAUREGARD.

Une seule remarque prouve davantage la sottise et l'opiniâtreté des ennemis de Bauregard: ils ont porté l'impudence jusqu'à avancer qu'il avoit été quelque tems perruquier, tandis qu'il leur a prouvé plusieurs fois par des certificats authentiques, qu'immédiatement après avoir achevé le cours de ses études dans les collèges d'Auxerre et d'Autun, il avoit embrassé la carrière militaire, où déjà il avoit acquis le grade de lieutenant-colonel et chef de bataillon, lorsqu'au commencement du régime révolutionnaire il fut destitué. Persécuté dès lors, il resta onze mois incarcéré sous le règne de Robespierre; depuis, il n'a cessé d'avoir des établissemens utiles. Quelle lâcheté d'ajouter le ridicule à l'oppression!

PARIS, 3 nivôse.

Le sénat conservateur s'est complété; voici les noms de ses membres:

Sieyès, Roger-Ducos, Beaupuy, Bertholet, Creuzé-Latouche, Cabanis, Cousin, Cornet, Dailly, Dubois-du-Bay, Duvis, Fargues, Garat, Hairy, Kellermann, Lambrechts, Laplace, Lecouteulx, Lemerrier, Lenoir-Lapoché, Lacépède, Lespinasse, Monge, Pleville-le-Peloy, Porcher, Rousseau, Resnier, Tracy, Vimar, Volney, Herwin, Cor-

nudet, Chassey, Levasseur, Journu-Aubert, Louis Drouin, Caza-Bianca, Lagrange, Pérès (des Hautes-Pyrénées), Laville-Leroux, Clément de Ris, Vien, Depeyre, Abrial, Regnier (de la Meurthe), Cretet, Davous, Røederer, Dizez, Cholet, Sers, Perregaux, Prasin, Darcet, François (Neuf-Château), Lazare Jean, Villetard, Daubenton.

Les membres du tribunal sont aussi nommés. En voici la liste :

Goupil-Préfeln fils, Sedillez, Laloi, Laussat, Chassiron, Caillemer, Lucien Bonaparte, Daunou, Boulay (de la Meurthe), Chazal, Chénier, Chabaud-Latour, Jacqueminot, Emille Gaudin, Barra (des Ardennes), Thiessé, Ludot, Thibaut, Arnould (de la Seine), Bérenger, Mathieu, Gourlay, Beauvais, Barret (de la Lys), Delpierre, Malarmé, Fabre (de l'Aude), Jard-Pauvilliers, Picault, Challan (de Seine et Oise), Bose (de l'Aude), Vezin, Carret (du Rhône), Lecointe-Puyraveau, Chenard (de la Meuse), Diendonné, Jean Debry, Boutteville-Dumetz, Courtois, Chabot (de l'Allier), Guttinger, Huguet, Leharry, Lejourdan (des Bouches-du-Rhône), Mouricault, Miot, Mongez, Leroi, Roujoux, Andrieux, Bailleul, Garat-Mailla, Jubé, Imbert (de Seine et Marne), Berthelemy (de la Corrèze) Bezard, Brouze-Linieres, Grenier (du Puy-de-Dôme), Cambe, Costé, Curée, Duchesne, Eschasseraux l'aîné, Faure, Favart, Gillet-la-Jacqueminière, Gillet (de Seine et Oise), Guinard, Labrouste (de la Gironde), Légier (des Forêts), Legoupil-Ducloux, Malès, Malherbe, Pâreni-Réal, Penières, Portiez (de l'Oise), Gallois, Desmousseaux, Benjamin-Constant, Ganilh, Desmeuniers, Trouvé, Giuguencé, Jarry, fils aîné, Chauvelin, J.-B. Say, Jacquemont, Noël, Lagonidec, Perrée (de la Manche), Boisjolin, Adet, Larougnières, Dubois (des Vosges), Desrenaudes, Defermon, Jaucourt, Duveyrier, Rionffe, Savoye-Rollin.

On procéda aujourd'hui à la nomination des membres du corps législatif.

— Si nul des partis n'est content de n'avoir pas été exclusivement préféré dans la composition du conseil d'état, aucun du moins ne pourra se plaindre de la préférence donnée au parti contraire, puisqu'il y a un peu de tout, et qu'on y voit à côté d'un homme qui eut la confiance de Louis XVI, l'accusateur public de ce mémorable tribunal du 17 août, qui, formé sur la demande de la fameuse commune du 10, eut pour président Robespierre, et fit tomber la tête de Delaporte et de Durosot, etc., les zélés serviteurs de ce même Louis XVI.

Fleurieu et Réal réunis dans le même corps, rappelleroient *l'humano capiti cervicem pictor equinam*, et formeroient des disparates incompréhensibles, si l'on ne savoit que sans être arrêté par les petites considérations du passé, sans scruter le cœur et le caractère des personnes, l'auteur des choix n'a cherché que le mérite, et n'a vu que l'utilité dont quelques talens pouvoient être à la patrie.

— Toutes les fêtes créées successivement par les chefs de partis vont être supprimées : que ne peut-on supprimer les malheurs qu'elles rappellent ! Celles des 14 juillet et premier vendémiaire seront conservées.

— Le journal des *Hommes-Libres* seroit bien fâché que le 10 août se trouvât du nombre des fêtes supprimées ; il réclame, dit-il, « parce que le 10 août sera un » *crime* lorsqu'il ne sera plus une fête ».

— On assure que le premier consul, Bonaparte, a révoqué l'acte de déportation de l'évêque de St.-Papoul, et un courrier est parti pour porter cette révocation à File de l'Île où il est relégué.

— On n'apprendra pas sans quelque étonnement, que

le procès de personnes dites complices de Pichegru commença à Strasbourg, le 5 nivose de l'an 7, devant une commission militaire nommée à cet effet par le général divisionnaire Thurreau, va se poursuivre. Dans le nombre des accusés sont : Chambé, ex-député ; Lajolais, la femme Demongé, Badouville, St.-Remond, Comard et plusieurs autres, enfermés dans les prisons de notre ville. La principale pièce du procès est une correspondance attribuée à Klinglin, et qu'on assure avoir été saisie à Offembourg. Mais la grande difficulté viendra de ce que les prévenus protestent qu'il ne s'agit nullement d'eux dans la correspondance, où, comme on peut se le rappeler, il n'y avoit que des noms supposés. Ce qui est certain, c'est qu'on paroît vouloir mettre beaucoup de solennité dans cette procédure, qui ne manquera pas de fixer l'attention publique, par la lumière qu'elle peut jeter et sur Pichegru et sur quelques époques fameuses de nos dernières révolutions.

VARIÉTÉS.

S'élancer rapidement vers les extrêmes, telle est la marche de l'esprit humain. Ce n'est que par une route lente et pénible, à travers des fautes et des malheurs, qu'il rentre enfin dans un juste milieu, sur les pas de l'expérience. De tout notre fatras politique, il ne nous est resté, après dix ans d'extravagance, que deux ou trois principes qu'on s'est obstiné à conserver, quelques dangereux qu'ils soient dans leurs conséquences, comme pour payer une espèce de tribut aux préjugés révolutionnaires, au moment même qu'on les abolit. Il est rare que lorsqu'on immole à la raison des erreurs consacrées par de longues années ou par un grand enthousiasme, on ait assez de courage et de philosophie pour rendre le sacrifice complet ; il y a toujours quelques victimes qui s'échappent.

On peut regarder comme une des bisarreries les plus ridicules de notre révolution, cet enthousiasme scholastique et pédantesque pour les Grecs et les Romains, lequel nous a saisi, précisément à l'époque où nous abandonnions leur langue et leur littérature. Les savans conviennent que ces peuples, dans les plus beaux jours de leurs républiques, ont été les plus malheureux de la terre, et que leurs institutions sont entièrement opposées à notre situation, à notre caractère, à nos mœurs. Si la nouvelle constitution nous a conservé les noms de consuls et de tribuns, si fameux dans l'ancienne Rome, elle n'a pas conservé les abus attachés autrefois à ces magistratures ; elle a pourvu à ce qu'il n'y ait jamais parmi nos tribuns des Clodius, et parmi nos consuls des Flaminius et des Varron.

La liberté politique n'a jamais existé réellement, même dans les républiques où le peuple assemblé en personne faisoit les lois par lui-même ; à plus forte raison étoit-elle absolument impossible dans un gouvernement représentatif ; c'est pour nous être entêtés si long-temps de cette chimère, que nous avons gémi sous une tyrannie si longue et si cruelle. J'aime mieux obéir à de bonnes lois que je n'aurai pas faites, qu'à des décrets absurdes et barbares dont on voudra me persuader que je suis l'auteur, parce qu'ils sont émanés de mes prétendus représentans ; il m'est bien plus utile de me laisser gouverner par la volonté d'autrui, lorsqu'elle est éclairée et sage, que par la mienne propre, si elle est aveugle et insensée. La liberté civile doit être le seul objet des desirs du sage, et cette liberté ne se trouve jamais dans un état où le gouvernement n'est que l'empire momentané d'une faction.

Depuis plus d'un siècle, le grand problème des politiques consiste à trouver une combinaison qui concilie la liberté avec l'autorité, et qui borne l'étendue du pouvoir exécutif, sans rien diminuer de sa force et de sa majesté. Dans les contrées qui ne sont point assez heureuses pour être éclairées des lumières de la philosophie, ces limites sont établies naturellement par la religion et par les mœurs, sans le secours des systèmes, des principes et des constitutions. La crainte d'une sédition qui lui coûtera le trône et la vie, est une plus forte barrière au despotisme d'un monarque oriental que toutes nos subtilités métaphysiques: il n'y a point de gouvernement dans le monde où l'on s'occupe autant des intérêts et du honneur du peuple, que ces gouvernemens de l'Asie, si difamés par nos déclamateurs ignorans: ces orientaux qu'on nous représente comme des troupeaux d'esclaves imbecilles, qu'un despote stupide écrase à sa fantaisie, sont toujours prêts à pratiquer le plus saint des devoirs, à la moindre apparence d'oppression: la plus foible taxe, le plus léger renchérissement des denrées y opere une révolution.

Dans notre ancienne monarchie, les corps intermédiaires entre le monarque et le peuple, le clergé, la noblesse et les parlemens opposoient au despotisme du prince un frein aussi efficace qu'insensible, et cette combinaison n'étoit pas moins favorable à la propriété et à la liberté que cette fameuse charte britannique qui étoit autrefois regardée dans l'Europe comme une espèce de gouvernement classique fait pour servir de modèle. Une foule d'Anglais fatigués des débats de leur parlement, ennuyés des querelles du parti ministériel, et du parti de l'opposition, accouroient en France, où ils ne trouvoient ni *Whigs* ni *Torys*, mais une tranquillité et une liberté infiniment douce et agréable, quoiqu'elle n'eût pas l'honneur d'être régulière et constitutionnelle.

La nouvelle constitution présentée à l'acceptation du peuple français est assurément une des plus belles théories que le génie politique ait jamais conçue: elle nous offre une autorité assez forte pour protéger tous les citoyens paisibles, pour comprimer tous les factieux; une autorité qui trouve dans sa force même une raison de n'en pas abuser; des législateurs qui ne parlent pas, mais qui écoutent, qui examinent et qui jugent; des tribuns qui parlent à la vérité, mais dont l'éloquence est enchaînée par la sagesse, et ne peut s'exercer que sur des objets d'utilité publique; un sénat qui comme l'estomach dans le corps humain, a l'air de rester dans une profonde inaction, tandis qu'il distribue les forces et la vie dans tous les membres. Cette institution conservatrice, quelque sublime qu'elle soit, n'étant revêtue que d'une puissance morale, seroit insuffisante pour arrêter les invasions du gouvernement, si l'on pouvoit supposer que le gouvernement eût jamais quelque intérêt de violer la constitution.

Le tems et l'expérience pourront sans doute apporter à cet acte constitutionnel des modifications heureuses; mais les avantages inestimables dont il nous fait jouir dès à présent, suffisent pour exciter dans nos ames la plus vive reconnaissance: nous voilà délivrés de ces fonctionnaires passagers et temporaires, dont l'apparition subite étoit toujours, pour la France, une comète sinistre, et qu'on pouvoit comparer à ses affranchis de Galba que Tacite nous montre empressés à saisir une proie prête

à leur échapper, et avides de dévorer un règne d'un moment. On nous a débarrassé de ces cohues appellées assemblées primaires; on a éteint ces foyers de discorde où l'intrigue et la cabale forgeoient les calamités publiques; nous n'aurons plus sous les yeux ces arènes indécentes où les passions revêtues de la toge et couvertes de la toque, se livroient chaque jour des combats à outrance; le gouffre affreux de l'anarchie, si long-tems ouvert à nos côtés, est enfin fermé pour jamais, l'innocence n'a plus rien à craindre, c'est maintenant au crime à trembler. Hâtons-nous donc d'aller signer l'acte de notre délivrance, et pour ainsi dire, notre mise en liberté, nous qui avons signé si facilement tant de chartes funestes, qui n'étoient pour nous que des arrêts de mort.

COMMISSIONS LEGISLATIVES.

Conseil des cinq-cents, Séance du 2 nivôse.

Chollet fait un rapport sur la pleine et entière exécution du système des nouveaux poids et mesures.

Le conseil en ordonne l'impression.

A la suite de ce rapport, il fait adopter un projet, dont voici les bases:

Dès que le gouvernement aura fait proclamer l'obligation de se servir de quelqu'une des nouvelles mesures, tous les marchands seront tenus de se pourvoir à leurs frais de la mesure indiquée par la proclamation.

Lesdites mesures devront être marquées d'un poinçon. Les marchands qui se serviroient des mesures non-marquées, seront punis par voie de police correctionnelle, de la confiscation desdites mesures, et d'une amende.

Les contrefacteurs du poinçon, et ceux des nouvelles mesures seront poursuivis criminellement.

Dans les communes où l'intérêt du commerce et des administrés le reclamera, il pourra être établi des bureaux de pesage, mesurage et jaugeage publics.

Le gouvernement est chargé de faire afficher des tableaux explicatifs où le rapport des anciennes mesures et des anciens poids en usage dans chaque lieu avec les nouveaux poids et mesures seront rendus sensibles par des échelles graduées.

Impression et ajournement.

Bourse du 3 nivôse.

Amsterdam.	Gènes.	4 f. 50 c.
Cour. 56 5/8 57 5/8	Livourne.	
Hambourg. . . 191 1/2 189 1/2	Bâle	3 1/4 p. 1 3/4 p.
Madrid. 7 f. 25 c.	Lausanne.	
Cadix. 7 f. 25 c.		
Lyon. pair 25 j.	Bordeaux.	1 pert. à v.
Marseille. pair 30 j.	Montpellier	pair 25 j.
Café Martinique. . . 2 f. 85 c.	-- d'Anvers.	2 f. c.
S. Domingue 2 f. 60 c.	Savon de Marseille. . .	1 f.
Sucre d'Orléans. . . 2 f. 5 c.	Eau-de-vie 3/6.	325 à 330 f.
Rent. pr. 11 f. 75 c.	Bon ill.	f.
Tiers con. 19 f. 88 c.	Bons d'arrérage 93 f. 75 c.	
Bons 2 1/3 1 fr. c.	B. pour l'an 8. 62 f. 75 c.	
B. 3/4.		

Spectacles du 4 nivôse.

- THEATRE DE LA REPUBLIQUE. Tancrede, le Bourru bienfaisant.
- THEATRE FEYDEAU. Pigmalion.
- THEATRE MONTANSIER-VARIETES. Le Timide, la Prisonnière, les deux Grenadiers.
- THEATRE DES JEUNES-ARTISTES. Misantropie, la Bossomanie.